– *Source: Rapport du Groupe de travail sur l'équité salariale*

Après des décennies de luttes, les Canadiennes se heurtent encore au problème des écarts salariaux. Pour des emplois comparables, elles gagnent 71% de ce que gagnent les hommes. Côté retraite, le montant des prestations du RPC et du RRQ correspond à 58% de celui versé aux hommes.

Le Parlement a le devoir de garantir l'égalité aux femmes, ce qui comprend l'équité salariale.

Dans son rapport publié en mai 2004, le Groupe de travail sur l'équité salariale a déclaré que l'équité salariale est un droit de la personne. Il a énoncé clairement les mesures destinées à mettre fin à la discrimination salariale et recommandé l'adoption d'une loi proactive.

Jusqu'ici, le gouvernement fédéral n'a rien fait.
La discrimination perdure!

Montrez aux Canadiennes que le principe de l'égalité vous tient à cœur. N'hésitez pas à dénoncer la situation. Réclamez l'adoption rapide d'une loi rigoureuse sur l'équité salariale. Il ne faut pas que s'écoule une autre année de discrimination.

– Un message du Réseau pour l'équité salariale